L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An..................	$3 00
Six Mois..................	1 [illegible]
Quatre Mois..................	1 0[illegible]

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Les dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE Mme ELIZABETH BASCH.

No 76,374—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 17 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 juillet 1905 et signé le 13 juillet 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, la propriété ci après décrite, à savoir:

ACTIONS.

Trois actions du fonds capital de la COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUN DE LA NOUVELLE-ORLEANS, représentées par le certificat No 1215 de la valeur au pair de cent dollars chacune.

PROPRIÉTÉS IMMOBILIERES.

1° Un intérêt indivis d'une moitié d'un certain morceau triangulaire ou portion de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Decatur [anciennement Vieille Levée], Peters et Conti; ledit ilet étant désigné par la lettre A, et ladite portion de terre mesure 60 pieds 9 pouces de façade rue Decatur; 64 pieds 6 pouces et 3 lignes de façade rue Peters; 10 pieds 2 pouces et 7 lignes sur on à l'apex du triangle formé par la jonction des rues Peters et Decatur; et 31 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Conti, et là faisant face sur une allée publique, 10 pieds de largeur, s'étendant de la rue Decatur à la rue Peters.

Les améliorations comprenant une bâtisse en bois à un étage servant comme un atelier de harnais et un atelier de forgeron. A la jonction de deux grandes voies et près des chemins de fer et des quais. Un placement qui promet.

2° Le cottage simple en bois à un étage No 2834 rue Colisée, retiré de la banquette et contenant 6 chambres, grande cour de côté, etc. Le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée, autrefois Plaquemine, Sixième, Chestnut et l'avenue Washington, désigné sur un plan du faubourg Livaudais comme suit: Une moitié du lot No 6, mesurant 25 pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces entre lignes parallèles.

3° Le cottage simple en bois à un étage No 2840 rue Colisée retiré de la banquette, contenant galerie, 5 chambres, etc.; le lot de terre est situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite et est désigné par le No 42, sur un croquis de voyer par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 3 juillet 1905 et mesurant 18 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Colisée sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces 1 ligne entre lignes parallèles.

4° Le cottage double en bois à un étage, Nos 2842 et 2844 rue Colisée, retiré de la banquette, et contenant galerie, 4 chambres, etc., de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet et contigu à la propriété ci dessus troisièmement décrite, il est désigné par le No 43 sur le susdit devis par Brosnan, et mesurant d'après cela 30 pieds 8 pouces de face à la rue Colisée sur 128 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

5° Le cottage simple en bois à un étage No 2846 rue Colisée, contenant cinq chambres, etc. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet et est contigu à la propriété ci dessus quatrièmement décrite, il est désigné par le No 44 sur le susdit devis par Brosnan, et mesurant d'après cela 20 pieds de face à la rue Colisée sur 128 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

6° Le cottage double en bois à un étage Nos 2848 et 2850 rue Colisée, retiré de la banquette, et contenant galerie, 4 chambres sur un côté et 3 chambres de l'autre côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet et est contigu à la propriété ci dessus cinquièmement décrite; il est désigné par le No 45 sur ledit devis par Brosnan et mesurant d'après cela 31 pieds 3 pouces de face à la rue Colisée sur 128 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre ligne parallèles.

7° Le cottage double en bois à un étage avec mansarde, Nos 1420 et 1422 rue Sixième, contenant 5 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Septième, Colisée (autrefois Plaquemine) et Prytanée, désigné par le No 17 et mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Sixième sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les six propriétés ci-dessus sont dans un bon voisinage, entourées par des rues pavées. Un placement payant ou bon pour des "homes."

8° Le cottage triple en bois à un étage. Nos 3143, 3145 et 3147 rue Laurel, coin de la rue Harmonie, contenant 3 chambres dans chaque maison. Aussi le cottage en bois à un étage No 913 rue Harmonie, dans le fond de la propriété ci dessus contenant 3 chambres.

Les améliorations sont construites sur un lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Harmonie, Constance et Neuvième, mesurant 45 pieds 7 pouces plus ou moins de face à la rue Laurel, 101 pieds plus ou moins de face et profondeur à la rue Harmonie, 100 pieds 4 pouces plus ou moins sur la ligne du côté opposé le séparant du lot No 8 et 35 pieds 10 pouces sur la ligne du fond. Ledit lot formant le coin des rues Laurel et Harmonie. Près du centre commercial du Marche de la rue Neuvième et plusieurs lignes de chars urbains. C'est le genre de placement que le peuple ayant des moyens modeste cherche.

9° Le magasin et résidence double en bois à un étage Nos 2931 et 2933 rue Saratoga, coin Septième, contenant magasin, 3 chambres sur l'encoignure et 4 chambres de l'autre côté; le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Saratoga, autrefois St Patrick, Franklin, autrefois St David, Sixième et Septième et désigné par le No 50 sur un croquis de voyer par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 1er juillet 1905, mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur et façade à la rue Septième entre lignes parallèles; ledit lot formant l'encoignure des rues Saratoga et et Septième.

10° Le cottage double en bois à un étage, Nos 2927 et 2929 rue Saratoga, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet et est contigu à la propriété ci-dessus neuvièmement décrite, il est désigné par le No 51 sur le susdit devis par Brosnan du 1er juillet 1905 et mesurant d'après cela 30 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

11° Le cottage double en bois à un étage Nos 2923 et 2925 rue Saratoga, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu à la propriété ci-dessus dixièmement décrite; il est désigné par le No 52 sur ledit devis par Brosnan du 1er juillet 1905 et mesurant 30 pieds 2 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

12° Deux certains lots de terre pour construire, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus neuvièmement décrite. Ils sont désignés par les Nos 53 et 54 sur le susdit devis par Brosnan, le 1er juillet 1905, et mesurant d'après cela comme suit: Le lot No 53 mesurant 32 pieds 4 pouces de face à la rue Saratoga sur une première profondeur de 90 pieds, de là à un angle droit et vers la rue Sixième, 18 pieds 9 pouces, de là à une deuxième profondeur de 60 pieds, de là vers la rue Sixième 13 pieds, 7 pouces, delà 150 pieds à la rue Saratoga. Le lot No 54 mesurant 30 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga, par une première profondeur de 90 pieds, de là vers la rue Septième, 14 pieds, delà à une deuxième profondeur de 60 pieds, delà vers la rue Septième 18 pieds, 5 pouces, delà 150 pieds à la rue Saratoga. Les dits lots sont contigus. Le lot No 53 est contigu au lot No 52 et le lot No 54 est contigu au lot 55 comme ci-après décrites.

13° Le cottage double à un étage en bois. Nos 2909 et 2911 rue Saratoga, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu au lot No 54 ci-dessus décrit; il est désigné par le No 55 sur ledit devis par Brosnan du 1er juillet 1905, et mesurant 35 pieds 2 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun avec l'allée et le lot No 56 ci-après décrit.

14° Le cottage double en bois à deux étages No 2905 et 2907 rue Saratoga contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus neuvièmement décrite, et contigu au lot No 55 ci dessus décrite, désigné par le No 56 sur le susdit devis par Brosnan, le 1er juillet 1905 et mesurant 33 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun, et le lot No 55 ci-dessus décrite avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun et le lot No 57 ci-après décrit.

15° Le cottage double en bois à un étage Nos 2901 et 2903 rue Saratoga, à l'encoignure de la rue Sixième, contenant 2 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu au lot No 56 ci-dessus décrit, il est désigné par le No 57 sur le susdit devis par Brosnan, le 1er juillet 1905 et mesurant d'après cela 27 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur et façade à la rue Sixième avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun et le lot No 56 ci-dessus décrite, et ledit lot formant le coin des rues Saratoga et Sixième.

Les propriétés ci-dessus de la rue Saratoga sont près des lignes de chars urbains et sont le genre de placement qui rapporte de grands revenus sur le capital investi et devrait attirer l'attention du petit capitaliste.

16° Le cottage simple en bois à un étage No 824 rue Milan, retiré de la banquette et contenant 5 chambres et grande cour sur le côté; le lot de terre est situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Milan, Berlin et Constance, désigné par le No 18 de l'ilet No 20, et mesurant en mesure américaine 29 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Dans un voisinage qui s'améliore, près de toutes les convenances.

17° Un certain lot de terre ensemble avec tout les droits, privileges, coutumes, voies servitudes et dépendances là dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le village de Kenner dans la paroisse de Jefferson désigné par le No 111, sur un plan du dit village de Kenner dressé par W. Thornton Thompson, ingénieur civil le 2me jour de mars 1855 et déposé en ce bureau pour référence. Le dit lot mesurant 192 pieds de face à la rue Jackson entre les avenues Front et Kenner sur une profondeur semblable entre lignes parallèles de 192 pieds, étant la même propriété acquise par Jacob Rasch par achat du Minor Kenner par acte passé pardevant Hilary Breton Cénas un notaire, en et pour la paroisse d'Orléans, Lne., le 19me jour de mai 1855, ledit acte dûment enregistré en le Bureau des Transferts de la Paroisse de Jefferson, Lne., dans le livre des transferts E, fo lo 566.

La ville de Kenner est une ville progressiste, sur le Fleuve Mississipi et sur la ligne de deux grands chemins de fer de ceinture et à une petite distance au dessus de la ville.

Conditions — Pour les actions, comptant, pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance en un crédit de un et deux ans pour billets spécialement garantis par hipothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets Les actes de vente devant contenir toutes les autres clauses usuelles et coutumière de sécurité et l'assomption des taxes dûs et exigibles en 1905 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de ventes pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. S PAKERSON, avocat.

16 juil—16 23 30—aug 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement Payant dans le Quatrième District.

COTTAGES DOUBLES.

PAR MACON & KERNAGHAN —W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 10 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 juillet, 1905, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T.C.W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans la succession de Mme Mary Ochse, veuve de George Schen, No 76,489 du dossier de ladite Cour, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Le cottage double en bois à un étage Nos 725 et 727 rue Huitième, contenant 4 chambres, etc., de chaque côté Le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 83, compris dans les rues Huitième, Chippewa, Annonciation et Septième, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Huitième, commençant à un point 157 pieds de distance de l'encoignure des rues Huitième et Chippewa, et s'étendant vers la rue Annonciation sur ladite rue Huitième 31 pieds 11 pouces sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds, comme il est démontré sur un plan fait par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 8 juin 1900, annexé à un acte de vente de Mme Mary Schen, décédée, à Louis Schick le 23me jour de juin 1900, passé pardevant Joseph D. Taylor notaire.

2° Le cottage double en bois à un étage, Nos 729 et 731 rue Huitième, contenant 4 chambres etc., de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Huitième, commençant à un point 120 pieds de distance de l'encoignure des rues Huitième et Annonciation, et s'étendant sur la dite rue Huitième vers la rue Chippewa, une distance de 31 pieds 11 pouces sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds 2 pouces, comme il est démontré sur ledit plan ci-dessus mentionné de D. M. Brosnan, député voyer de ville. Cette propriété est dans un voisinage tranquille et augmentant en valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance s'il y en a, représentée par les billets des acquéreurs et garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale et portant 7 pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement; l'acte de vente devant contenir la stipulation au sujet des honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de sécurité: les acquéreurs, en plus de leur enchère, devant assumer et payer les taxes d'Etat et de ville sur ladite propriété pour l'année 1905; dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. B. Rosser, Jr., avocat.

9 juil—9 16 23 30—août 6 10

Peter Gallagher.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 22 AOUT 1905.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne

SUCCESSION DE WILLIAM R. HARNAN

No 76,422 —Division B—Cour Civile de District.

CETTE ADMIRABLE RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES,

Avec améliorations modernes dans le vrai centre du Troisième Ward,

A dix minutes de marche des rues Canal et Royale.

Moi, Peter Gallagher, un Encanteur dûment licencié de la paroisse d'Orléans, en vertu d'un ordre du juge W. B. Sommerville, signé le 14 juillet 1905, dans l'affaire ci dessus intitulée.

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 464, borné par les rues Gravier, Perdido, Ste Jane et Bolivar, désigné par le No 5 et mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Aux conditions d'un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, devant être représentée par billets, liens de vendeur, d un et deux ans portant 7 0[illegible]0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité; pardevant James J. Woulfe, notaire, et les taxes de 1905 devant être payées par l'acquéreur et un dépôt de 10 0[illegible]0 devant être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

McCloskey & Benedict, avocats.

19 juil—19 23 30 août 6 13 20 22

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SOUS ET EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District. Division A, paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée succession de Jesse H. Massie, No 74,830, ledit ordre daté et signé le 14 juillet 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 17 août 1905, à midi, la propriété ci après décrite.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues St Pierre, Miro et Galves, désigné par le numéro deux sur un plan fait par Biette, architecte, et annexé à un acte passé pardevant Charles V. Foulon, ancien notaire, le 17 avril 1849; ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente six pieds huit pouces de face à la Promenade Carondelet sur cent quinze pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Galves, et cent dix huit pieds quatre pouces et quatre lignes plus ou moins sur l'autre ligne de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme le No 2215 Promenade Carondelet.

2° Un certain lot de terre ensemble les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Magnolia, Euphrosine et Clara, désigné par le No 23 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 1er mars (ou le 31) 1858 et déposé pour référence en l'étude de E. Bouny, ancien notaire, lequel dit lot mesurant en mesure américaine, vingt neuf pieds de face à la rue Magnolia sur cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. La propriété est connue comme No 1042 rue Magnolia.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là dessus y appartenant ou en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 449, borné par les rues Claiborne, Erato, Clio et Willow, ledit lot a été originalement désigné par le No 16, mais est maintenant désigné par la lettre A sur un plan de P. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 22 juin 1889 et annexé à un acte pardevant Charles B. Upton, notaire de la date du 6 octobre 1896; lequel dit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Claiborne sur cent vingt deux pieds, huit pouces et sept lignes, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme 1222 rue S. Claiborne.

4° Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 471, borné par les rues Tonti, Rochebalve, Upperline et avenue Washington, désignés par les Nos 3, 4, 5 et 6 sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 mai 1898 et annexé à un acte de vente passé pardevant Charles B. Upton, notaire, le 6 octobre 1886, lesquels dits lots mesurant comme suit, à savoir: le lot No 3 mesurant trente trois pieds de face à l'avenue Washington, trentre trois pieds six pouces de face à la rue Upperline, soixante quinze pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne du lot No 2, et soixante neuf pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne du lot No 4. Le lot No 4 mesurant trente trois pieds six pouces de face à la rue Upperline, trente trois pieds de face à l'avenue Washington, soixante neuf pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne du lot No 3, soixante trois pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No 5. Le lot No 5 mesurant trente six pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Upperline, trente six pieds de face à l'avenue Washington, soixante trois pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No 4, et cinquante sept pieds trois pouces et une ligne sur la ligne du lot No 6 et le lot No 6 mesurant quarante deux pieds de face à l'avenue Washington, quarante deux pieds de face à l'avenue Washington, quarante deux pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Upperline, cinquante sept pieds trois pouces et une ligne sur la ligne du lot No 5 et quarante neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne du lot No 7, une rangée de résidences connues comme les Nos 3706-08-10-12 avenue Washington.

5° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Patrick, Harmonie, St David et Septième, désigné comme ilet No 251, maintenant No 307; ledit lot étant désigné par le numéro huit, mesurant vingt trois pieds neuf pouces et une ligne de face à la rue St David sur une profondeur de cent neuf pieds trois pouces et une façade à la rue Harmonie et cent neuf pieds un pouce une ligne sur l'autre ligne de côté et trente six pieds trois pouces de largeur dans le fond

Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme le No 2129 rue Harmonie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur; la portion de crédit de tel prix d'achat devant être démontrée par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, à son ou à ses ordres et par lui ou par eux endossés, portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité; un proviso de cinq pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour forcer le paiement de tels billets; la propriété devant être assurée par l'acquéreur à ses frais au bénéfice du porteur ou porteurs de tels billets hypothécaires et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur telle propriété dues et exigibles en l'année 1905, aussi bien que tous les frais des certificats nécessaires pour le transfert propre des titres; tous les actes de vente devant être passés pardevant William Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs; dix pour cent devant être déposés par l'acquéreur au les acquéreurs au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.

Bernard Bruenn, avocat pour l'administratrice.

16 juil—16 23 30—août 6 13 17

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Caroline C. Mumbrecht, veuve de Dr Frederick Loeber.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 71,098 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edith Loeber, Florence Loeber et Frederick R. Loeber, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey et Benedict, avocats.

1er aout—1 5 10

Succession de Thomas Rice.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 76,891 — Division B— Attendu que Nicholas O'Connor a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Rice, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Chas. J. Théard avocat.

2 août—2 7 12

Succession vacante de Aloys ou Alois Niederweiser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 76,677— Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adolfo Dugué, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.

5 aout—5 9 14

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Commerciale de Spéculation, Nos 757-61 rue Tchoupitoulas, coin Julie.

Propriété Cottage double, Nos 3208-10 Avenue Tulane, et Effets Mobiliers.

A l'Encan, à la Bourse des Propriété Foncières, 311 rue Baronne.

JEUDI, 7 SEPTEMBRE, A MIDI.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division A, paroisse d'Orléans, Dossier No 76,647, dans l'affaire intitulée succession de Mme Veuve P. Finegan, ledit ordre daté et signé le 2 août 1905, adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 7 septembre 1905, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Julie, Notre Dame et Magasins, désignés comme lots numéros un et deux; ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Julie, et mesurant vingt deux pieds deux et demi pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur et façade de cent trois pieds et quatre pouces à la rue Julie, et une profondeur de quatre vingt dix huit pieds sur la ligne le séparant du lot No 2. Le lot No 2 est contigu au lot No 1, et mesurant vingt deux pieds quatre pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1, de quatre vingt dix huit pieds sept pouces et sur l'autre ligne une profondeur de quatre vingt quatorze pieds six pouces, le tout plus ou moins, mesure américaine. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages, et sont connues comme les Nos 757-61 rue Tchoupitoulas

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 684, borné par l'avenue Tulane (autrefois Communs), les rues Rendon, Lopez et Gravier, et étant désigné comme lot No 24 sur un plan par Castaing et Celles de la date du 20 mars 1866. Le dit lot mesurant trente et un pieds trois pouces et quatre lignes à l'avenue Tulane (autrefois rue Commune) sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, mesure américaine. Les améliorations sont connues comme les Nos 3208 10 avenue Tulane, et comprenant un bon cottage double.

3° Un lot de meubles, consistant en effets mobiliers.

Conditions—Pour la propriété foncière, comptant, les acquéreurs devant assumer les taxes de 1905 et payer pour les actes de vente devant être passés pardevant Robert J. Maloney, notaire. Les loyers ne devant pas être donnés aux acquéreurs jusqu'au passage des actes de vente. 10 0[illegible]0 de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Conditions pour les articles mobiliers, comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO.

6 août—6 13 20 27—sept 3 7

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières 303 rue Baronne.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Site à bâtir 60x150 dans la rue Marengo.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans — Division B — No 64,784, In re Anne Amelia Philipott.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, in re Anne Amélia Philipott, No 64,784 ledit ordre daté et signé le 5 juillet 1905, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 10 août 1905, à midi, la propriété ci après décrite:

Deux certains lots de terre, situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet No 561, autrefois No 100 d'Est Bouligny, borné par les rues Milan, S. Liberté [Green], S. Howard, (St. George) et Marengo, mesurant ensemble soixante pieds de face à la rue Marengo commençant à une distance de 120' de l'encoignure de la rue Howard et à une semblable distance de l'encoignure de la rue Liberté, sur une profondeur de 150' entre lignes parallèles; étant composé du tout des lots originaux Nos 11 et 24 sur un plan daté le 17 juin 1876, annexé à un acte de la même date, passé pardevant Robert P. Upton, notaire.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et les frais de tous les certificats, payer pour l'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, et déposer 10 0[illegible]0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

Walter L. Gleason, avocat.

9 juil—9 16 23 30—aout 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables à Alger sur des rues bien pavées et près du débarcadère du Ferry!!

LA SUCCESSION D'OLIVIER A L'ENCAN.

MARDI, LE 15 AOUT A MIDI.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District. Division B, paroisse d'Orléans, dossier No 76,186, ledit ordre date et signé le 11 juillet 1905, dans l'affaire intitulée Succession d'Octave Charles Olivier, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 15 août 1905, les propriétés ci-après décrites:

1° Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississipi, désigné par le numéro douze de l'ilet numéro un, maintenant numéro vingt sept, borné par les rues Patterson, Olivier, Verret et Delaronde, d'après le plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, déposé en l'étude de S. Magner, autrefois un notaire, comme plan No un du livre des plans No un, ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Patterson sur quatre vingt dix pieds de profondeur et façade à la rue Olivier, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un grand magasin loué à bail à S. F. Baudien, le bail expirant le 30 septembre 1903.

2° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No treize de l'ilet No un, maintenant No vingt sept, lequel est borné par les rues Patterson, Olivier, Verret et Delaronde, d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, déposé en l'étude de S. Magner, notaire, comme plan No un du livre des plans No un; ledit lot mesurant en mesure américaine vingt neuf pieds à la rue Olivier sur cent vingt pieds de profondeur. Les améliorations consistent en un cottage simple, lequel porte le numéro municipal 113 rue Olivier.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No neuf de l'ilet No un, maintenant No vingt sept, lequel est borné par les rues Patterson, Verret, Olivier et Delaronde, d'après le plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, déposé en l'étude de S. Magner autrefois un notaire en cette ville, comme plan No 1 dans le livre des plans No un et d'après un devis particulier de cela annexé à un acte passé pardevant A. J. Villeré, notaire en cette ville le 27 septembre 1899, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Patterson par soixante dix pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une maison simple louée comme un magasin et portant le numéro municipal 533 rue Patterson.

4° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet No un, maintenant No vingt sept, borné par les rues Delaronde, Patterson, Verret et Olivier, mesurant en mesure américaine, trente six pieds trois pouces de face à la rue Patterson, vingt huit pieds six pouces deux lignes de largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de quatre vingt dix pieds un pouce six lignes de face à la rue Verret et quatre vingt dix pieds sur l'autre ligne de côté. Ledit lot formant l'encoignure des rues Patterson et Verret, et est une partie d'un lot de terre désigné par le numéro un dudit ilet, d'après un plan par A. D'Hémécourt, voyer déposé en l'étude de Selim Magner, anciennement un notaire en cette ville, comme plan No un, du livre des plans No un. Les améliorations consistant en une bâtisse à un étage louée comme un magasin de ferblanterie, et portant le numéro municipal 501 rue Patterson.

5° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné par le numéro dix sept de l'ilet numéro six, maintenant cent dix huit, borné par la rue Market maintenant avenue Opelousas, les rues Olivier Verret et Evelina, d'après un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, déposé en l'étude de Selim Magner, autrefois un notaire en cette ville, comme plan No un du livre des plans No un, ledit lot No dix sept mesurant trente pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Verret, trente pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de quatre vingt quinze pieds un pouce et quatre lignes sur la ligne le divisant du lot No seize, et de quatre vingt neuf pieds trois pouces sur la ligne le divisant du lot No dix huit sur ledit plan. Les améliorations consistent en un cottage double à un étage et portant les numéros municipaux 604 et 606 rue Verret.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un ou deux ans avec huit pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de vente. Les actes de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de dix pour cent devant être fait par les acquéreurs au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.

William H. Seymour, avocat.

14 juil—14 16 23 30—août 6 13 15

Cicero A. Ramsey.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Désirable Résidence Simple à Deux Etages,

Cottages doubles et rangées de résidences.

Dans la succession de Mme Caroline Broderick No 74,748 — Cour Civile de District, Division E.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau No 342 rue Carondelet—JEUDI, le 17 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre la et rendu le 6 juillet 1905, et signé le 12 juillet 1905, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Rousseau et St Thomas, autrefois Fulton, désignés comme lots Nos un et deux sur un plan annexé à un acte de vente par B. F. French & C. R. Kennedy passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, le 14 novembre 1840; lesdits lots sont contigus et mesurant chacun vingt cinq (25) pieds de face à la rue Washington sur cent quinze (115) pieds entre lignes égales et parallèles, lot No 1 formant l'encoignure des rues Washington et St Thomas, autrefois Fulton. Les améliorations consistant en une grande résidence à deux étages contenant environ 9 chambres; aussi cottage contenant environ 3 chambres, dépendances etc.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Rousseau, St Thomas (autrefois rue Fulton), désigné comme lot No 6, sur un plan fait par William L. Atkinson dans le mois de février 1836. Ledit lot mesurant trente et un (31) pieds six pouces de face à la rue Washington sur cent vingt cinq (125) pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sont connus comme le No municipal —— rue Washington et consistant en un joli cottage double contenant cinq chambres de chaque côté, dépendances, etc.

3° Un certain lot de terre ensemble avec avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Rousseau et St Thomas (autrefois Fulton), désigné par le numéro sept sur un plan particulier fait par William L. Atkinson, dans le mois de février 1836. Ledit lot mesurant trente et un pieds six pouces de face à la rue Washington sur cent vingt cinq (125) pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage double contenant cinq chambres, office de chaque côté, dépendances, etc.

4° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 6, sur un plan par B. Buisson, voyer, et daté le 25 avril 1836, déposé en l'étude de F. Grimmer, ancien notaire. Ledit ilet étant borné par les rues Chippewa, Harmonie, Pleasant et Annonciation, et ladite portion de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Annonciation sur cinquante neuf pieds de profondeur sur la rue Harmonie. Ladite portion de terre formant partie des lots Nos 16 et 17 sur ledit plan. Les améliorations consistant en quatre corps de logis ayant trois chambres à chaque appartement.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, paiements différés devant être représentés par billets de l'acquéreur ou acquéreurs, portant intérêt au taux de 8 0[illegible]0 par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; lesdits billets devant être garantis par lien de vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur ladite propriété foncière par les clauses usuelles pour garantir le paiement desdits billets. L'acquéreur ou acquéreurs devant déposer dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente, et assumer en plus de son ou leurs enchères les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en l'année 1905. Actes de vente devant être passés pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur ou acquéreurs.

CICERO A. RAMSEY, Encanteur.

W. A. Wenck, avocat pour les demandeurs.

Bernard Bruenn, avocats pour les défendeurs.

16 juil—16 23 30—août 6 13 17

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE

No 2539 rue Dumaine—Jolie résidence.

SUCCESSION D'OVIDE VILLERE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 76,290.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido, MERCREDI, le 16 août 1905, à midi il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant en l'absence de l'Hon. John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 14 juillet 1905 pour le compte de ladite succession.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Rocheblave et Dorgenois, ledit lot est désigné par le No 110 sur un plan de C. A. De Armas, daté le 7 avril 1852 déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire; ledit lot mesurant 29 pieds 9 pouces de face à la rue Dumaine sur 101 pieds 3 pouces et 7 1[illegible]2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot 109 et 101 pieds 3 pouces et 1 1[illegible]2 ligne sur la ligne de division du lot 111. Les améliorations comprennent une maison double ayant 5 chambres et galerie, bâtisse du fond, 1 chambre et 2 cabinets, citerne et latrine.

Termes et conditions—Comptant à l'adjudication. L'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus de son enchère les taxes pour l'année 1905.

Acte de vente pardevant John Wagner, notaire aux frais de l'acquéreur.

John J. Darrieux, avocat.

16 juil—16 23 30—août 6 13 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

JOLI COTTAGE SIMPLE,

Loué $22.50 par mois,

Encoignure des rues Johnson et Columbus

Frank Deléry vs E. J. Deléry et als.

No 76,613 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 16 août 1905, à midi, il sera vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu et conformément à un jugement lu et rendu en pleine cour, le 5 juillet 1905, et signé en pleine cour, le 12 juillet 1905, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D, agissant en l'absence de l'Hon. Jean St Paul, juge de la Division C, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 889, borné par les rues Johnson, Prieur, Columbus et Kerlerec, désignés par les Nos 1 et 2 s'adjoignant et mesurant chacun 31 pieds 7 pouces de face à la rue Johnson sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot No 1 formant le coin des rues Johnson et Columbus.

Les améliorations comprennent un joli cottage simple ayant quelques 7 chambres.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication; l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes pour l'année 1905 au-dessus de son enchère, acte de vente pardevant L. A. Hubert, notaire aux frais de l'acquéreur.

L. A. Hubert, avocat.

16 juil—16 23 30—août 6 13 16

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 10 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 28 juillet 1905, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la division A, maintenant absent en congé, dans la succession de Mme Maria Ochse, veuve de George Schen, No 76,489 du dossier de ladite cour.

Un certain billet à recevoir, daté Nouvelle Orléans, le 14 juillet 1904, payable six années après date pour la somme de dix sept cents dollars, tiré par Amélia M. Reid et autorisée par son mari, James Reid, à l'ordre de Mme Maria Schen, sur le dos dudit billet sont des crédits aux montants de $2 0 et sur un papier attaché audit billet où des crédits aux montants de $50 00. Ledit billet et les papiers attachés seront exhibés au moment de la vente.

Conditions—Comptant.

J. B. Rosser, Jr., avocat.

29 juil—29 30—août 9 10

POUR CAUSE DE DEPART.

Meubles de Salon, Salle à Manger, Chambres à Coucher et Cuisine.

Matelas en plumes et autres objets trop nombreux à décrire.

JEUDI, LE 10 AOUT,

Il sera vendu au No 2617 LEPAGE entre Broad et White, à 11 heures a. m.

SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR. Bureau, 802 Rue Perdido.

6 août—6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 3034-36, rue Nord Remparts.

ELEGANT COTTAGE DOUBLE.

Succession de William L. Taylor.

No 76,654—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR — Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 30 août 1905, à midi, il sera vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 24 juillet 1905, dans l'affaire ci-après décrite, la propriété suivante, à savoir—

Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Clouet et Montégut. Un lot mesure 30 pieds de face à la rue Remparts sur 110 pieds de profondeur et est désigné par le No 21. L'autre lot mesure 23 pieds 2 pouces de face à la rue Remparts sur 159 pieds 10 pouces de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Clouet, 110 pieds sur l'autre côté le séparant du lot No 21, de là 120 pieds sur une ligne parallèle à la rue Remparts, de là 49 pieds 10 pouces sur une ligne parallèle à la rue Montégut, de là 143 pieds 2 pouces vers la rue Clouet, plus amplement décrit dans l'acte de vente du 9 octobre 1903. Les améliorations comprennent un élégant cottage double en bois contenant galerie de devant, 5 chambres et cuisine, citerne, hangar et cabinets d'aisance de chaque côté; aussi une schoppe sur le côté le plus près de la rue Montégut.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, à un an de crédit avec 7 0[illegible]0 d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à paiement les taxes de l'année 1905 devront être payées par l'acquéreur en sus du prix de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. D. Chaisonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 0[illegible]0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

A. J. Villeré, avocat.

30 juil—30—août 6 13 20 27 30